

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2021

---

CRÉATION FONCTION DE DIRECTRICE OU DE DIRECTEUR D'ÉCOLE - (N° 3981)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AC60

présenté par  
Mme Rilhac, rapporteure

-----

### ARTICLE 2

Modifier ainsi l'alinéa 5 :

1° Supprimer les deux occurrences du mot :

« déjà » ;

2° Après les mots :

« en poste »,

insérer les mots :

« à la date de la publication de la loi n° ... du ... créant la fonction de directrice ou de directeur d'école » ;

3° Substituer aux mots :

« sont automatiquement »,

les mots :

« restent ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.